

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

### Sous-Comité juridique

*Transcription non éditée*

**638**ème séance

Jeudi 6 avril 2000, à 10 heures

Vienne

*Président:* M. Kopal (République tchèque)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs les délégués, je déclare ouverte la six-cent trente-huitième séance du Sous-Comité juridique du COPUOS.

Nous avons terminé nos discussions de fond sur toutes les questions qui figuraient à l'ordre du jour hier après-midi. Ce qu'il nous faut encore faire ce matin c'est adopter officiellement notre rapport.

Avant que d'entamer l'adoption du rapport du Sous-Comité, je voudrais vous proposer une petite suspension de séance pour permettre au Groupe de travail sur l'examen de la notion de l'état de lancement de se réunir sous la présidence de Kai-Uwe Schrogl de l'Allemagne, pour pouvoir adopter leur rapport. Je vois qu'il n'y a pas d'objection à ma proposition, je déclare donc suspendue la réunion du Sous-Comité.

*La séance est suspendue à 10 h 17 ;  
elle est reprise à 10 h 32.*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs, nous reprenons la réunion que nous venons de suspendre, il s'agissait de la réunion du Sous-Comité juridique. Nous reprenons nos travaux et avant d'entamer les travaux visant l'adoption du rapport du Sous-Comité juridique, j'ai une demande émanant du représentant de l'Arabie Saoudite qui souhaiterait faire une brève déclaration. Toutefois, je souhaiterais vous rappeler, Monsieur le représentant

de l'Arabie Saoudite, que pour ce qui est de la question qu'il souhaite évoquer, je pense que ceci évidemment exigerait que ceci soit présenté le moment opportun, mais avec l'autorisation des délégués je vous donne néanmoins la parole, Monsieur le délégué de l'Arabie Saoudite. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. O. M. KURDI** (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'arabe*]: Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois qu'on s'adresse au Sous-Comité juridique, j'ai l'honneur de commencer par vous présenter mes félicitations de vous voir présider le Sous-Comité juridique encore une fois et d'exprimer notre appréciation profonde de votre méthode rationnelle en gérant les séances du Sous-Comité et l'objectivité des débats. J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer mes félicitations au Professeur Madame Mazlan Othman, la nouvelle Directrice du Bureau des affaires spatiales à Vienne, tout en lui souhaitant le plein succès.

Monsieur le Président, nous avons demandé la parole à la clôture de cette session afin d'exprimer notre volonté d'ajouter un amendement au projet de rapport A/AC.105/C.2/L.219 qui contient une allusion à la demande présentée par le Royaume de l'Arabie Saoudite afin d'adhérer à la Commission. Je crois que le paragraphe 118 du L.219 qui fait mention de l'élargissement de commission est l'endroit adéquat.

Nous proposons ce qui suit :

---

Dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale s'est félicitée de ce que le Sous-Comité juridique avait revu ses besoins en matière de comptes rendus de séance et qu'à compter de sa trente-sixième session les comptes rendus analytiques seraient remplacés par des transcriptions non éditées. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

1. Au paragraphe 118, il existe une formulation au singulier qui stipule qu'“une opinion a estimé qu'il serait souhaitable”, en français on avait dit “on a estimé”, on préfère que l'on change et que l'on dise “des opinions ont estimé qu'il serait souhaitable”.

2. On aimerait également ajouter dans ce paragraphe la phrase suivante : “et que la commission réponde favorablement aux demandes d'adhésion”.

J'aimerais également rendre hommage aux travaux du Sous-Comité juridique. Le Royaume avait déjà exprimé sa volonté d'adhérer au COPUOS dans une déclaration prononcée à l'UNISPACE III. Nous avons appelé la commission durant UNISPACE III, à réexaminer les restrictions imposées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question de l'élargissement et ces restrictions ont empêché tout élargissement depuis 1994. Dans ce contexte nous nous sommes échangés des correspondances avec le Bureau des affaires spatiales à Vienne et avec des personnes responsables au sein de la commission. Nous avons également suscité cette question durant la trente-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique. J'aimerais préciser là que le gouvernement saoudien a connaissance des arrangements visant à élargir la commission et qui ont été formulés par l'Assemblée générale en 1994. Ces arrangements visent à ce que l'acceptation des demandes d'adhésion s'effectue par consensus au sein des états membres tout en préservant l'impact positif des nouveaux membres éventuels. Toutefois, vu le manque de normes et règles qui régissent la question de l'adhésion, il nous a été difficile de comprendre les motifs qui ont empêché notre adhésion à la commission en 1984 et ce en dépit des développements récents qui ont eu lieu dans le secteur spatial.

Monsieur le Président, la volonté saoudienne quant à l'adhésion à la commission est expliquée par l'intérêt de notre pays à la coopération internationale constructive ainsi que notre participation à mettre en oeuvre les recommandations de la Déclaration de Vienne émanant d'UNISPACE III ainsi que le plein respect de la résolution 51/122 de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1996 qui vise à ce que tous les états profitent des études techniques et applications des sciences spatiales pour le bien-être de l'humanité entière, son développement et sa prospérité.

Nous sommes tout à fait convaincus que l'exploitation des capacités du Royaume saoudien pourrait renforcer notre coopération avec la commission ainsi que notre participation à la mise

en oeuvre des programmes spatiaux des Nations Unies. Nous œuvrons à accompagner les développements scientifiques et toutes les techniques visant à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Nous œuvrons également à exploiter ces techniques au service du développement national.

Nous avons joué un rôle pionnier et avant-gardiste en ce qui concerne la radiodiffusion régionale. Ainsi nous avons créé en 1983 le Centre saoudien de télédétection qui accueille une station internationale qui regroupe un bon nombre de satellites d'observation de la terre. Nous couvrons également de part cette diffusion, plusieurs pays d'Asie et d'Afrique. Le Royaume œuvre à renforcer le développement de la coopération dans le cadre de plans de développement au plan régional. Le Royaume accueille également l'organisation ARAB-SAT ainsi que toutes ses installations. Cette organisation ARAB-SAT a renforcé le secteur des communications entre les pays arabes. Le Royaume profite également de cette participation et des investissements du secteur privé.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention tout en souhaitant que vous allez bien comprendre notre demande et tout en espérant que le compte-rendu de cette séance va refléter mon intervention. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le distingué représentant de l'Arabie Saoudite. Nous avons pris acte de votre déclaration et je souhaiterais répéter mon propos antérieur notamment lorsque nous avons procédé à l'échange de vue général. La délégation de l'Arabie Saoudite et délégations qui ne sont pas membres du Sous-Comité ont demandé à participer aux travaux du Sous-Comité juridique, nous disons que ceci ne relevait pas des compétences du Sous-Comité juridique que de trancher toute question visant l'élargissement de notre Sous-Comité juridique. Ceci dépend du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Voilà pourquoi je suggère au distingué représentant de l'Arabie Saoudite de saisir le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de cette question lors de sa session en juin de cette année. Parce que c'est le Comité à proprement parler qui est l'organe habilité à traiter de cette question.

Je vois que la délégation du Maroc souhaite prendre la parole et Monsieur le délégué du Maroc je souhaiterais vous rappeler que pour ce qui est de l'ordre du jour de ce matin, il consiste à examiner et adopter le rapport et il ne s'agit pas maintenant

d'examiner les questions qui relèvent du débat général ou qui relèvent de la compétence du Comité des utilisations pacifiques. Monsieur le délégué du Maroc, vous avez la parole.

**M. A. SAADI** (Maroc): Merci beaucoup, Monsieur le Président de votre indulgence et si je n'étais pas sûr que vous me donneriez la parole, je ne l'aurais pas demandée.

Je voudrais très rapidement, Monsieur le Président, appuyer la demande qui a été faite par la délégation de l'Arabie Saoudite de se joindre, disons d'adhérer au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et comme ma délégation l'avait déjà dit lors du Sous-Comité scientifique et technique, cette demande est tout à fait légitime du fait que nous avons constaté que le Royaume d'Arabie Saoudite a eu une participation très active dans la Conférence UNISPACE III, de même qu'il mène des activités très intéressantes et très respectables en matière d'activités spatiales, notamment la disposition d'une station de réception terrestre de télé-détection, et le siège de l'organisation ARAB-SAT et au moins il fait acte de présence lors de nos travaux comme c'est le cas lors de cette session, alors que ne nous cachons pas la face, nous constatons tous que notre assemblée ici est très parsemée, il y a beaucoup de délégations, beaucoup de pays qui sont membres, mais qu'on ne voit jamais. Je pense que ce ne serait que justice rendue de permettre à des pays qui ont exprimé leur volonté de participer de manière active au Comité de le faire. Et ce que j'ai dit pour l'Arabie Saoudite est valable aussi pour la République de Corée. Je pense que ces deux pays méritent amplement de faire partie de notre assemblée.

Ce que je vous demanderai, Monsieur le Président, enfin, c'est que notre Sous-Comité prenne au moins note de cette demande et de la transmettre au Comité qui est bien sûr l'organe pertinent pour prendre la décision adéquate. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT:** Je vous remercie, Monsieur le distingué représentant du Maroc et je répète de nouveau que cette question appartient à la compétence du Comité pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique qui aura lieu au mois de juin, alors vous pouvez soulever cette question encore une fois à ce niveau.

#### **Adoption du rapport du Sous-Comité juridique**

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons entamer les travaux visant l'adoption du rapport du Sous-Comité juridique. Voilà ce qui

figure à notre ordre du jour. Je vais donner la parole au Secrétariat du Sous-Comité juridique qui va nous présenter la documentation pertinente.

**M. P. R. Mc DOUGALL** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Brièvement, je souhaiterais vous présenter les documents dont vous êtes saisis ce matin.

Le premier document, le document principal, A/AC.105/C.2/L.219 contient: le chapitre I, "Introduction"; le chapitre II, "Débat général" qui couvre le point 3 de l'ordre du jour; le chapitre III, "État des instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique", il s'agit du point 4 de l'ordre du jour; le chapitre VI, il s'agit du point 7 de l'ordre du jour, "Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace". Ceci était le document A/AC.105/C.2/L.219.

Nous avons ensuite le document A/AC.105/C.2/L.219/Add.1 et ici vous trouvez le chapitre V, qui couvre le point 6 de l'ordre du jour, "Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications". Donc ceci relève du point 6 de notre ordre du jour.

Nous avons ensuite le document A/AC.105/C.2/L.219/Add.2 qui contient: le chapitre IV, il s'agit des informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial, à savoir le point 5 de notre ordre du jour; le chapitre VII, "Examen de l'état des cinq instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphériques", le point 8 de notre ordre du jour; et le chapitre VIII, "Examen du concept d'état de lancement", le point 9 de l'ordre du jour.

Et finalement, nous avons le document A/AC.105/C.2/L.219/Add.3 qui contient un seul chapitre, à savoir le chapitre IX, "Propositions présentées au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarantième session du Sous-Comité juridique", à savoir le point 10 de notre ordre du jour.

Je voulais vous dire que nous avons également des rapports des présidents du Groupe de travail et ceci sera annexé au rapport et ceci a déjà été adopté, donc il s'agit du A/AC.105/C.2/WG/DEFGSO.2000.DR1 qui

contient le rapport du Groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour, à savoir la définition et l'utilisation de l'orbite géostationnaire et le document A/AC.105/C.2/WG/LS. 2000.DR1 qui contient le rapport sur le point 9 de l'ordre du jour, à savoir "Examen du concept d'état de lancement". Mais ce sont deux documents qui ont déjà été adoptés par le Sous-Comité.

Nous avons également l'annexe, à savoir le document A/AC.105/C.2/L.221 qui contient l'accord adopté par le Sous-Comité sur la question de l'utilisation de l'orbite géostationnaire. Donc ceci fera partie du rapport final et pour ce qui est maintenant de l'ordre des chapitres, il sera indiqué comme on l'a déjà suggéré et donc ceci correspondra à la numérotation des chapitres.

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Je remercie le Secrétaire du Sous-Comité juridique et je répète ce qui a déjà été dit par notre Secrétariat, à savoir que nous allons maintenant passer en revue les documents l'un après l'autre, et ensuite il y aura un remaniement de l'ordre des différents chapitres.

Nous commençons dans un premier temps par l'adoption paragraphe par paragraphe du document A/AC.105/C.2/L.219. Il s'agit d'un document qui contient la section sur le "Débat général", ensuite "L'état des instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique", et contient également la question de "L'examen et de la révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace".

Nous allons procéder paragraphe par paragraphe en ce qui concerne le document A/AC.105/C.2/L.219.

#### **Document A/AC.105/C.2/L.219**

##### *I. "Introduction".*

##### *A. Ouverture de la session*

##### *Paragraphe 1*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Le paragraphe 1 est adopté.

##### *Paragraphe 2*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Le paragraphe 2 est adopté.

##### *B. Adoption de l'ordre du jour*

##### *Paragraphe 3*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Le paragraphe 3 est adopté.

##### *C. Participation*

##### *Paragraphe 4 à 7*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Les paragraphes 4 à 7 sont adoptés.

##### *D. Organisation des travaux*

##### *Paragraphe 8*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Le paragraphe 8 est adopté.

##### *Paragraphe 9 à 11*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Les paragraphes 9 à 11 sont adoptés.

##### *E. Adoption du rapport du Sous-Comité juridique*

##### *Paragraphe 12*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Evidemment, il faudra compléter ce qui figure maintenant entre crochets à savoir les points de suspension entre crochets et y indiquer le nombre de séances, etc. Le paragraphe 12 est adopté.

##### *Paragraphe 13*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Au paragraphe 13, ici aussi, il faudra compléter ce qui figure actuellement entre crochets et qui prend la forme actuelle de points suspension. Le paragraphe 13 est adopté.

##### *II. Débat général*

##### *Paragraphe 14 à 17*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Les paragraphes 14 à 17 sont adoptés.

##### *Paragraphe 18*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: On dira : "Certaines délégations ont estimé qu'il serait souhaitable d'élargir la composition du Comité des utilisations pacifiques pour permettre aux membres du Comité qui siègeraient par roulement d'en devenir des membres permanents".

Avec cet amendement de portée mineure, je suppose, excusez-moi, l'Égypte souhaite prendre la parole sur le paragraphe 18 c'est ça ?

**M. E. A. ZNATY** (Égypte) [interprétation de l'arabe]: Je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous propose d'ajouter également, non seulement qu'il existe des délégués qui ont exprimé leur opinion quant à l'élargissement du COPUOS

afin de permettre aux membres du Comité qui siégeaient par roulement d'en devenir des membres permanents, mais également de faire allusion à l'acceptation de nouveaux membres, et ce afin de prendre en considération l'intervention saoudienne tout à l'heure. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Le Secrétariat a un projet de texte.

**M. P. LALA** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Nous suggérons de modifier le paragraphe 18 comme suit :

“Certaines délégations ont estimé qu'il serait souhaitable d'élargir la composition du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de permettre aux membres qui siègent par roulement d'en devenir des membres permanents.”

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Est-ce que ceci donne satisfaction à la délégation de l'Égypte. Merci. Avec cet amendement au début et au milieu de la phrase du paragraphe 18, nous pouvons considérer comme adopté le paragraphe 18. *Le paragraphe 18 est adopté.*

### III. État des instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique

#### Paragraphe 19 à 22

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Les paragraphes 19 à 22 sont adoptés.

#### Paragraphe 23

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je vois que la délégation des États-Unis souhaite prendre la parole.

**M. K. HODGKINS** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, ici je suggérerais un 22bis qui prend acte de deux documents dont le Sous-Comité a été saisi. Je n'ai pas maintenant la cote exacte sous les yeux. Il s'agissait des notifications des États-Unis et du Japon en ce qui concerne la découverte d'objets, article 5 notamment, en ce qui concerne l'Accord sur le sauvetage, notamment lorsqu'il y a le retour des astronautes sur terre. Ce sont deux documents qui ont été présentés au Sous-Comité à titre d'information et on pourrait peut-être ajouter un

paragraphe prenant acte de la présentation de ces deux documents.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Est-ce que vous pouvez accepter cette insertion ? Apparemment oui. Nous allons donc inclure ce que vous nous demandez dans le rapport et le Secrétariat se chargera de l'insertion de cette mention dans le texte définitif du rapport. Le paragraphe 23 est adopté.

Nous passons au paragraphe 24.

#### Paragraphe 24

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: La Grèce a la parole.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) [*interprétation de l'anglais*]: Il s'agit du paragraphe 24, on dit “Some delegates”, je me demande s'il ne faut pas dire “Some delegations” parce que ce sont des délégations qui estiment.

Puisque j'ai la parole, Monsieur le Président, je voudrais faire une observation concernant le texte en français qui vaut pour l'ensemble du rapport d'ailleurs. En français la traduction n'est pas correcte, on dit “la délégation grecque, la délégation australienne”. [*l'orateur poursuit en français*]: Je préfère que dans le texte français soit cité le nom du pays et de ne pas utiliser le nom du pays comme un adjectif à la délégation. Donc c'est “la délégation de la Grèce, la délégation du Brésil”, ainsi de suite, ça c'est simplement pour le texte français et pas pour le texte anglais qui est tout à fait correct, je ne peux pas avoir d'idée pour les autres langues. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Grèce d'avoir porté à notre attention cette question. Nous allons bien entendu donner suite favorable à votre demande. Nous demanderons au traducteur de faire le nécessaire.

### IV. “Question de l'examen de la révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace”

#### Paragraphe 25 à 27

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Les paragraphes 25 à 27 sont adoptés.

#### Paragraphe 28

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Là aussi, nous allons compléter ce qui doit être à la place des trois petits points de suspension. Le paragraphe 28 est adopté.

*Paragraphe 29*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Nous allons corriger le début de la phrase, au lieu de “*Some delegates*”, nous allons dire “*Some delegations*”, comme nous l’a demandé Monsieur le représentant de la Grèce.

Je donne maintenant la parole à Monsieur le représentant des États-Unis.

**M. K. HODGKINS** (États-Unis d’Amérique) [interprétation de l'anglais]: Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi de faire une autre proposition. Il s’agit d’ajouter un paragraphe 28bis. Le Sous-Comité était saisi d’une note verbale de la part des États-Unis concernant une mission au sujet du principe 4, des principes concernant l’utilisation des SEN dans l’espace, des sources d’énergie nucléaire. Je n’ai pas la cote du document mais peut-être que l’on pourrait citer ce document qui était présenté au Sous-Comité. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Je vous remercie. Pas d’objections de la part des délégations ? Non. Très bien, le Secrétariat fera le nécessaire.

*Paragraphe 29 à 31*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Les paragraphes 29 à 31 sont adoptés.

Mesdames, Messieurs les délégués, puis-je considérer que tout le document L.219 est adopté ? *Il en est ainsi décidé.*

Nous allons maintenant passer au document qui a pour cote A/AC.105/C.2/L.219/Add.1.

**Document A/AC.105/C.2/L.219/Add.1**

*V. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l’espace extra-atmosphérique ainsi qu’aux caractéristiques et à l’utilisation de l’orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l’utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l’Union internationale des télécommunications.*

*Paragraphe 1 à 8*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Les paragraphes 1 à 8 sont adoptés.

*Paragraphe 9*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Nous allons compléter ce qui manque

dans les petits points de suspension. Le paragraphe 9 est adopté.

*Paragraphe 10 et 11*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Les paragraphes 10 et 11 sont adoptés.

*Paragraphe 12*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Là aussi, nous allons compléter ce paragraphe. Le paragraphe 12 est adopté.

*Paragraphe 13*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: La même remarque vaut pour le paragraphe 13 en ce qui concerne les points de suspension qui seront remplacés par les termes nécessaires. Le paragraphe 13 est adopté.

*Paragraphe 14*

**Le PRÉSIDENT** [interprétation de l'anglais]: Le représentant de la Fédération de Russie a la parole.

**M. Y. M. KOLOSSOV** (Fédération de Russie) [interprétation du russe]: Merci. Je voudrais poser une question simplement. Il s’agit du paragraphe 12. On dit que le Sous-Comité a adopté le second texte du document de séance. Bon, c’est vrai, c’est un document sous cote CRP, mais une fois qu’on a adopté ce document, est-ce qu’il garde la cote CRP ou non ? Je pense que des changements doivent être apportés à la cote. Après l’adoption le texte n’est plus un document de séance, un CRP, il change de statut.

**Le PRÉSIDENT** [interprétation du russe]: Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Fédération de Russie de nous faire cette remarque. L’on m’a informé qu’il s’agit maintenant du document final et c’est pourquoi nous avons la cote L.221 ici.

[l’orateur poursuit en anglais]: Nous allons maintenant considérer que le L.219/Add.1 est adopté dans sa totalité. *Il en est ainsi décidé.* Merci.

**Document A/AC.105/C.2/L.219/Add.2.**

*IV. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial*

*Paragraphe 1 à 5*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Les paragraphes 1 à 5 sont adoptés.

*Paragraphe 6*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Le Brésil a la parole.

**M. E. F. LUCERO** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Il faut changer la fin du paragraphe, je vous propose de remplacer les termes "sera tenu à Rio de Janeiro, Brésil, du 2 au 6 octobre 2000". Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur. Oui, en effet, nous avons bien pris note de cet amendement.

Le paragraphe 6 est adopté.

*Paragraphes 7 à 9*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Les paragraphes 7 à 9 sont adoptés.

*Paragraphe 10*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je donne la parole à la Fédération de Russie.

**M. Y. M. KOLOSSOV** (Fédération de Russie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je me demande s'il n'y a pas une faute de frappe, L.219/Add.2, première page. Parce qu'on y lit, "chapitre IV", mais il faudrait peut-être avoir le VI ici, dire "chapitre VI", non ? Première page du L.219/Add.2.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Le Secrétariat.

**M. P. R. Mc DOUGALL** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Merci Monsieur le Président de me donner la parole. Je voudrais apporter un éclaircissement au sujet de la numérotation. Il s'agit du chapitre IV et vous gardez le chiffre romain IV. Mais dans le document L.219 à la page 5 du document L.219, le chapitre "Examen et révision des principes, etc.", ça devrait être le chapitre VI. Nous procéderons à la correction nécessaire dans le rapport final. Le chapitre que nous avons dans l'Add.2 est bien le chapitre IV. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, Monsieur. Merci Monsieur le représentant de la Fédération de Russie d'avoir fait des observations sur ce paragraphe. Nous continuons. Nous passons au chapitre VII, Examen de l'état des cinq instruments juridiques

internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique.

*Paragraphes 11 à 14*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Les paragraphes 11 à 14 sont adoptés.

*Paragraphe 15*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Avec les alinéas a), b), i), ii). Est-ce que nous avons bien tous les documents qu'il faut citer ? Oui. Bien. Le paragraphe 15 est adopté

*Paragraphes 16 à 18*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Les paragraphes 16 à 18 sont adoptés.

*Paragraphe 19*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: L'Australie a la parole.

**M. C. CANNAN** (Australie) [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais proposer un tout petit amendement. Il s'agit d'ajouter quelques mots à la fin de la première phrase, cela se lirait comme suit :

"... devrait être examiné afin de savoir pourquoi les états membres [?inaudible?] de l'avoir signé et ratifié pour envisager des mesures éventuelles à prendre pour remédier à cet état de chose".

Voilà les termes qu'il faut ajouter à la quatrième ligne du paragraphe 19, après le mot "ratifié".

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci Monsieur. Est-ce que vous acceptez, Mesdames, Messieurs les délégués, l'amendement qui vient d'être proposé ? Le représentant de la Fédération de Russie a la parole.

**M. Y. M. KOLOSSOV** (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*]: Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Président, dans la deuxième phrase du paragraphe 19, on dit que on a estimé que le Secrétariat devrait inviter aux états membres qui n'avaient pas encore ratifié l'accord à expliquer pourquoi ils ne l'ont pas fait. Je ne comprends pas très bien ce que cela veut dire les mots états membres, qu'est-ce que cela veut dire ? Nous avons le mot "membership", c'est la composition peut-être, il s'agit des membres du COPUOS ou des Nations Unies ? [*l'orateur*]

*poursuit en anglais*]: Alors je ne sais pas ce que cela veut dire.

*[l'orateur poursuit en russe]*: Je ne pense pas que les états doivent rendre des comptes au Secrétariat, simplement lorsque le Secrétariat le demande et dire quelles sont les raisons concernant un accord ou un autre. Les états sont égaux, ils sont égaux dans leur souveraineté et donc ils ne doivent nullement fournir quelque motif que ce soit. Nous savons que dans un grand nombre de documents et même tout à fait récemment, au Sommet d'Istanbul, dans le cadre de l'OCCE, on a confirmé une fois de plus une formule, c'est-à-dire que l'état a le droit d'être ou de ne pas être partie à un ou à n'importe quel autre traité, notamment en ce qui concerne les instruments sur les alliances. Alors je ne sais pas dans quelle mesure on peut dire que le Secrétariat va s'adresser aux états pour que les états que les états leur donnent les motifs de leur adhésion ou non. J'ai des doutes assez sérieux.

Monsieur le Président, je ne fais pas de proposition mais j'ai des doutes, je voulais simplement les exprimer. Merci.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]*: Je vous remercie, Monsieur. En ce qui concerne votre première observation, je pense que le terme "états membres" est tout à fait un terme concret parce qu'il ne s'agit pas de pays mais d'états qui n'ont pas encore signé ou qui n'ont pas encore ratifié l'instrument. Donc, on lance un appel à qui ? À tous les membres de l'Organisation des Nations Unies. Membres qui, jusqu'à ce jour n'ont pas encore signé ni ratifié ledit accord.

Pour terminer je dirai ce qui suit. En ce qui concerne votre deuxième observation, j'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une opinion d'une délégation et la délégation en question peut de toute façon formuler ses vœux et son opinion. Merci.

La Fédération de Russie.

**M. Y. M. KOLOSSOV** (Fédération de Russie) *[interprétation du russe]*: Merci, Monsieur le Président, merci beaucoup des explications que vous venez de donner, mais à ce moment-là il faut dire "UN Members States", "les États Membres des Nations Unies". Ça c'était la première observation.

Deuxièmement, en ce qui concerne notre point de vue ou les points de vue en général, nous comprenons fort bien que chaque délégation, que chaque membre de notre organe a le droit de refléter son opinion ou de voir son opinion reflétée, mais je pense que le Secrétariat -enfin, je voudrais poser une question : le Secrétariat, sur la base de cette opinion, va-t-il faire quelque chose ou pas ?

C'est pourquoi je me suis permis de faire cette remarque concernant mes doutes à ce sujet. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation du russe]*: Je vais répondre à votre question, Monsieur le représentant de la Fédération de Russie. Je dirai que je suis tout à fait d'accord avec votre première observation. C'est-à-dire qu'il devrait être possible de préciser cette phrase "Members States of the UN", là vous avez raison.

Maintenant, en ce qui concerne votre deuxième question ou votre vœu, il s'agit de l'avis d'une seule délégation et le Secrétariat ne peut pas sur la base d'une seule demande, s'adresser à tous les membres de notre Comité, ni à tous les membres de l'ONU. Nous disons ici qu'il s'agit simplement de l'avis exprimé par une délégation. Je vais maintenant donner la parole à notre Secrétaire qui va nous apporter une précision sur cette question.

**M. P. R. Mc DOUGALL** (Secrétariat) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. [?partie non enregistrée] United Nations donc les Nations Unies, Etats Membres ici donc veut dire qu'il s'agit des États Membres des Nations Unies, c'est un usage commun. Merci.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]*: Merci. Monsieur le représentant de la Fédération de Russie, vous avez la parole.

**M. Y. M. KOLOSSOV** (Fédération de Russie) *[interprétation du russe]*: Merci, Monsieur le Président. Je suis très reconnaissant des explications données. L'Accord sur la lune est ouvert à participation, non pas pour les Etats membres de l'ONU, mais est ouvert à tous les états, alors il ne faut pas utiliser une formule qui me paraît un peu discriminatoire.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation du russe]*: Merci, mais alors là, il faudra ajouter quelques mots au sujet des organisations internationales. J'attire votre attention, Monsieur le représentant de la Fédération de Russie, sur le fait que les fédérations ne ratifient l'accord, elles ne font que des déclarations, et alors il faut formuler cela de telle façon à ce que cela corresponde au texte de l'Accord sur la lune. Le Secrétariat fera le nécessaire de toute façon. Je vous remercie en tout cas de votre intervention.

*[l'orateur poursuit en anglais]*: Nous avons entendu les explications concernant ce paragraphe 19. Nous allons inclure au paragraphe 19 l'organisation internationale. Puis-je considérer maintenant que le paragraphe 19 est adopté ? *Il en est ainsi décidé.*



*Paragraphes 20 à 27*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Les paragraphes 20 à 27 sont adoptés.

*Paragraphe 28*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Y compris les alinéas a), b), c). Ce paragraphe est un peu plus long que les autres, je vous accorde quelques instants supplémentaires pour le lire. Il s'agit en tout cas des recommandations du Groupe de travail et les recommandations dans le rapport ont déjà été adoptées par le Groupe de travail. Le paragraphe 28 est adopté.

*Paragraphe 29*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Le paragraphe 29 est adopté.

Nous passons maintenant au chapitre VIII. Monsieur le représentant de la Grèce, est-ce que vous voulez prendre la parole sur les paragraphes 29 et précédents ou non ?

La Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) [*interprétation de l'anglais*]: Merci. Je ferai une remarque de caractère général concernant le titre dans le texte. Hier nous étions d'accord pour mentionner ce nouveau 4, nous avons dit que nous allions dire : "Traité des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique". Alors je ne sais pas maintenant où il faut ajouter cette formule parce que dans tous les paragraphes allant du paragraphe 11 jusqu'au paragraphe 29, du chapitre VII, nous disons toujours les cinq instruments juridiques régissant l'espace extra-atmosphérique. Alors, je ne sais pas s'il faut apporter ces modifications à partir de maintenant, s'il faut changer maintenant ou alors s'il faudra le faire une fois que l'on aura adopté le point 10. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Le Secrétaire a la parole.

**M. P. R. Mc DOUGALL** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, Monsieur le Président. Permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que dans les titres des chapitres, il s'agit bien de garder l'intitulé que nous avons parce qu'il correspond aux questions dans l'ordre du jour ce qui sera changé pour la prochaine réunion, mais maintenant nous ne pouvons pas faire de changement. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci Monsieur. Je pense qu'il faut utiliser exactement les mêmes termes que nous trouvons dans les recommandations qui ont été d'ailleurs citées dans le rapport du Groupe de travail. Cette remarque était adressée à Monsieur le représentant de la Grèce.

Pouvons-nous considérer que le chapitre VII est adopté dans sa totalité ? *Il en est ainsi décidé.* Merci.

*VIII. Examen du concept d'état de lancement*

*Paragraphes 30 à 34*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Les paragraphes 30 à 34 sont adoptés.

*Paragraphe 35*

La Grèce souhaite prendre la parole.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Une toute petite remarque en ce qui concerne le paragraphe 35. Il n'y a pas seulement une délégation qui dit que le mandat du groupe de travail consiste à fournir une interprétation, mais il y avait plusieurs délégations "*Main delegations*".

Pour ce qui est maintenant de l'interprétation de ce mandat, ceci relève de plusieurs délégations. On a également exprimé l'avis que, et on dit que seule cette délégation. Nous nous sommes exprimés sur cette question spécifique et si mes souvenirs sont exacts, la Russie, la Grèce, la France, les États-Unis, il n'y a pas seulement une délégation, "selon cette délégation", mais plusieurs délégations. Ceci concerne le 35. J'en ai terminé.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Vous souhaitez amender le début de la phrase n° 2 de ce paragraphe 35, n'est-ce pas ? Plutôt que de dire "délégation" au singulier, vous parlez de "Certaines délégations", "Plusieurs délégations", "*Some delegations*" au pluriel. Parce que dans la première phrase on parle de l'avis d'une délégation. La première phrase c'est l'avis d'une délégation, et cette deuxième phrase reflète l'avis de plusieurs délégations. Donc, à la deuxième phrase nous dirons "*Some delegations*", "Plusieurs délégations".

Ceci dit, le paragraphe 35 est adopté.

*Paragraphes 36 à 38*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Les paragraphes 36 à 38 sont adoptés.

Mesdames et Messieurs, maintenant nous devrions peut-être réfléchir à un 38bis. Nous avons la demande de la délégation de la Fédération de Russie. Vous vous souvenez qu'au cours de nos travaux, la délégation de Russie avait présenté une suggestion en la matière et je souhaiterais donner la parole au Secrétariat qui va donner lecture du texte de ce nouveau paragraphe 38bis.

**M. P. R. Mc DOUGALL** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Quelle est cette proposition ? Il s'agit d'insérer un 38bis :

“On a attiré l'attention du Sous-Comité sur le fait qu'à l'article 6 de l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, contient le terme “autorité de lancement”, qui en fait renvoie entre autre aux organisations internationales qui sont responsables du lancement.”

Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Auriez-vous l'amabilité de répéter ?

**M. P. R. Mc DOUGALL** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Oui.

“On a attiré l'attention du Sous-Comité sur le fait que l'article 6 de l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, à l'article 6 de cet Accord, on mentionne le terme “autorité de lancement”, qui vise entre autre les organisations internationales responsables du lancement.”

Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Secrétaire. Est-ce que ceci donne satisfaction à la délégation de la Russie ? Il s'agit d'un nouveau paragraphe 38bis. *Il est adopté.*

*Paragraphe 39*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Une fois de plus, le Secrétariat remplira le texte pour remplacer les points de suspension. Le paragraphe 39 est adopté.

*Paragraphe 40*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Ceci vaut également pour le paragraphe 40. Le paragraphe 40 est adopté.

La délégation des États-Unis.

**M. K. HODGKINS** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, une suggestion concernant un paragraphe supplémentaire qui reflète une proposition que notre délégation a faite hier et nous pensons qu'elle avait recueilli un consensus au niveau du Sous-Comité. Je voudrais vous en donner lecture. C'est assez long et je m'en excuse dès à présent. Je le lis à vitesse de dictée :

“Le Sous-Comité a demandé au Secrétariat de préparer un document explicitant les points ou éléments clés des législations existantes nationales en matière d'espace qui de l'avis du Secrétariat illustre la façon dont les états mettaient en oeuvre le cas échéant, leur responsabilité consistant à autoriser et fournir la supervision d'entités non gouvernementales dans l'espace extra-atmosphérique. Le document devrait également inclure des informations complémentaires telles que des informations sur les pratiques réalisées ou menées à bien par l'état s'inspirant des présentations spéciales sur les nouveaux systèmes et opérations de lancement au cours de la présente session du Sous-Comité.

Le document pourrait être préparé avec l'assistance, si besoin est, de la part des États membres et des organisations internationales. Le document pourrait être publié, le cas échéant, de l'avis du Secrétariat, en tant que publication autonome de concert avec la compilation de documents demandée par le groupe de travail au terme du point 9 de l'ordre du jour. Au paragraphe 15 de l'annexe... au présent rapport.

Ce document pourrait être un point de départ à une discussion dans le cadre de la deuxième année du plan de travail, à savoir 2001.”

Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le représentant des États-Unis, nous pourrions alors procéder de deux façons, soit nous vous demandons d'en donner lecture de façon à ce que nous puissions en prendre note, mais le cas échéant, si vous disposez du texte noir sur blanc, vous pourriez nous le fournir. Nous en disposons déjà, c'est une excellente chose. Nous pourrions demander au Secrétariat de le dactylographier et de le distribuer aux délégations puisque c'est un texte

relativement long et il serait certainement préférable de procéder de la sorte de façon à ce que les délégations puissent en disposer noir sur blanc sous les yeux. Si vous en êtes d'accord, nous allons procéder de la sorte, compte tenu de cette deuxième option, c'est-à-dire que c'est un texte qui sera distribué par le Secrétariat et nous reviendrons à l'examen spécifique de cette question à un stade ultérieur de nos travaux.

Puis-je en conclure que nous avons examiné l'ensemble du document A/AC.105/C.2/L.219/Add.2 ? Nous l'avons examiné dans sa totalité et nous pouvons donc le considérer comme adopté eu égard aux amendements qui ont été apportés, à l'exception de ce nouveau paragraphe qui sera inséré par la suite. Puis-je en conclure que ce document A/AC.105/C.2/L.219/Add.2 est adopté ? Oui. *Il en est ainsi décidé.*

Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons examiner le projet de rapport figurant dans le document A/AC.105/C.2/L.219/Add.3.

#### **Document A/AC.105/C.2/L.219/Add.3**

*IX. Propositions présentées au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarantième session du Sous-Comité juridique*

##### *Paragraphe 1 à 3*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Les paragraphes 1 à 3 sont adoptés.

##### *Paragraphe 4*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Y compris a), b), c), d), e)... Non, il y en a peut-être trop, donc nous allons procéder alinéa par alinéa.

L'ensemble du paragraphe 4, y compris les alinéas a) à h) est adopté.

##### *Paragraphe 5*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Nous procéderons de la même façon c'est-à-dire alinéa par alinéa. Donc, tout d'abord le chapeau, tout ceci est clair.

Le paragraphe 5 a été adopté dans sa totalité.

##### *Paragraphe 6*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Le paragraphe 6 est adopté.  
*Paragraphe 7*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Le Brésil.

**M. E. F. LUCERO** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Peut-être que le libellé du paragraphe 7 ne reflète pas correctement ce qui avait été l'interprétation de ma délégation en ce qui concerne l'intervention de l'Argentine. Nous avons compris que l'Argentine avait proposé à titre de solution de remplacement vis à vis de son document de travail, qu'un nouveau point soit inclus. Mais nous n'avons pas entendu que l'Argentine avait retiré la proposition présentée dans son document de travail, etc. À moins que notre collègue de l'Argentine confirme justement le libellé que nous avons actuellement au paragraphe 7. Voilà pourquoi je proposerai de modifier légèrement ce paragraphe 7 de façon à refléter correctement les idées qui ont été présentées et débattues.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci de votre commentaire en ce qui concerne ce paragraphe 7. L'Argentine, vous êtes d'accord avec le texte tel qu'il figure maintenant dans le document Add.3 au paragraphe 7 ? Est-ce que vous êtes d'accord sur le libellé ou bien est-ce que l'Argentine souhaite modifier ce libellé tel que suggéré par la délégation du Brésil ?

**M. S. SAYUS** (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, nous pensons que l'intervention du Brésil est tout à fait pertinente et judicieuse. Voilà pourquoi il faut modifier le libellé du paragraphe 7, parce que nous n'avons pas retiré la proposition que nous avons présentée dans le document de travail.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Vous n'avez pas retiré, c'est bien ça ? Oui je vous comprends. Le représentant du Brésil maintenant. Que souhaitez-vous proposer ?

**M. E. F. LUCERO** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*]: Merci Monsieur le Président. Peut-être que ce paragraphe 7 pourrait se lire comme suit : "Le Sous-Comité juridique a noté que l'Argentine avait proposé par rapport à sa proposition L.215 d'inscrire à l'ordre du jour...". Donc, "proposé à la place de la proposition L.215, d'inscrire à l'ordre du jour..."

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Parfait. Est-ce que vous pourriez en donner lecture, Monsieur le Secrétaire ?

**M. P. R. Mc DOUGALL** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. La proposition est la suivante. Il s'agit d'amender le paragraphe 7:

“Le Sous-Comité juridique a noté que l’Argentine avait proposé à la place de la proposition présentée dans son document de travail L.215 d’inscrire à l’ordre du jour...”, intitulé “Aspects commerciaux des activités spatiales”.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l’anglais]*: Merci. La Colombie souhaite prendre la parole.

**M. H. C. SAMPER** (Colombie) *[interprétation de l’espagnol]*: Merci, Monsieur le Président. Moi aussi, je souhaiterais faire une proposition et ajouter quelque chose à la proposition du Brésil parce que cette proposition qui avait été faite par l’Argentine avait recueilli l’appui d’un certain nombre de délégations et je pense que ceci devrait être ajouté. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l’anglais]*: Merci. Monsieur le représentant de la Colombie, avez-vous un texte à nous proposer ? Est-ce que vous pouvez nous proposer quelque chose ?

**M. H. C. SAMPER** (Colombie) *[interprétation de l’espagnol]*: Merci, Monsieur le Président. C’est une simple phrase disant après ce qui a été présenté par le Brésil, on pourrait dire que cette proposition avait recueilli l’appui d’un certain nombre de délégations. C’est une phrase qu’on ajouterait au paragraphe 7 tel qu’il a été amendé par la délégation du Brésil.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l’anglais]*: Je pense que tout est clair, merci. Je pourrais demander au Secrétariat de vous donner maintenant un certain nombre d’informations quant à l’amélioration du texte.

**M. P. R. Mc DOUGALL** (Secrétariat) *[interprétation de l’anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais attirer l’attention des délégations sur le fait que nous disposons déjà d’un libellé au paragraphe 12, un peu plus loin, qui nous dit que certaines délégations ont estimé, etc. et ont donc appuyé la proposition de l’Argentine. Ceci figure au paragraphe 12, soit nous pouvons modifier l’emplacement de ce paragraphe, soit nous en discutons plus tard lorsque nous examinerons le paragraphe 12.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l’anglais]*: Je m’adresse à la délégation de la Colombie. Vous êtes d’accord avec cette façon de procéder ? C’est-à-dire que nous devrions traiter de votre amendement concernant la rédaction lorsque nous examinerons le point 12 de notre texte. Vous

en êtes d’accord ? Pourquoi ? Parce que finalement c’est une idée.

**M. H. C. SAMPER** (Colombie) *[interprétation de l’espagnol]*: Aucune objection, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l’anglais]*: Merci, je m’en félicite. Mais je vois que l’Afrique du Sud souhaite prendre la parole.

**M. L. MKUMATELA** (Afrique du Sud) *[interprétation de l’anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Un éclaircissement. Quel est en fait l’incidence de ce qui est préconisé par le Brésil, justement avec ce nouveau libellé ? Lorsque l’on dit que l’on a proposé “à la place”, alors on parle ici d’alternative. Je ne vois pas vraiment ce que ceci représente, quelle est la conséquence de cette alternative, est-ce que ceci va dans le sens de ce que le Brésil souhaite obtenir ? Je voudrais un éclaircissement sur cette phrase, lorsque l’on a dit que l’on a “proposé à la place”, par rapport donc à cette proposition initiale de l’Argentine.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l’anglais]*: Je remercie la délégation de l’Afrique du Sud. Le Brésil, auriez-vous l’amabilité d’explicitier votre propos.

**M. E. F. LUCERO** (Brésil) *[interprétation de l’anglais]*: Merci, Monsieur le Président. De l’avis de ma délégation, lorsque nous parlons d’une alternative, d’une autre option lorsqu’il s’agit de proposer “à la place”, qu’est-ce que ceci signifie ? La proposition de l’Argentine dont on s’est félicité d’ailleurs, avait été présentée justement pour parvenir à un consensus, étant entendu que le plan de travail antérieur n’avait pas recueilli de consensus à la session antérieure du Sous-Comité juridique. Donc, à la place, ceci a été présenté à la place, donc comme alternative, donc comme un point autonome de discussion. Voilà l’interprétation de ma délégation concernant ce point.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l’anglais]*: Je remercie la délégation du Brésil. Je dois dire que ceci était la façon dont j’avais conçu les choses, parce qu’à l’origine le plan de travail de l’Argentine visait un examen sur une période de quatre ans et à la place, l’Argentine avait suggéré que ceci pourrait également être inclus dans l’ordre du jour du Sous-Comité comme point autonome de l’ordre du jour. Est-ce que ceci donne satisfaction à la délégation de l’Afrique du Sud ?

**M. L. MKUMATELA** (Afrique du Sud) *[interprétation de l’anglais]*: Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci de votre aimable coopération. Mesdames et Messieurs, vous voyez que la proposition des États-Unis est actuellement distribuée mais nous y reviendrons lorsque nous aurons examiné l'ensemble de l'Add. 3.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Tel qu'amendé par le distingué représentant du Brésil, c'est un paragraphe que nous pouvons adopter sous sa forme amendée. Le paragraphe 7 est adopté.

*Paragraphe 8 et 9*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Les paragraphes 8 et 9 sont adoptés.

*Paragraphe 10*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Le distingué représentant du Brésil souhaite prendre la parole.

**M. E. F. LUCERO** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Ici, une fois de plus, je me demande ce qui suit. Il s'agit donc de ces différents points de discussion à part entière. On pourrait peut-être inclure un petit d), de façon à vraiment refléter ce qui a été dit notamment et préconisé par la délégation de l'Argentine, à savoir "Aspects commerciaux des activités spatiales". On pourrait donc insérer un petit d) reprenant le libellé de ce point au terme de discussions à part entière intitulé "Aspects commerciaux des activités spatiales".

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Grand merci. Nous allons donc procéder alinéa par alinéa. Nous commençons d'abord par le chapeau X et ensuite a), b), c). Nouveau d) qui est préconisé par le Brésil, à savoir "Les aspects commerciaux des activités spatiales". Ceci a été proposé par l'Argentine, précise-t-on. Le Secrétariat vient de me dire qu'il faut dire que ceci a été proposé par l'Argentine ou sur proposition de l'Argentine, pour reprendre évidemment les formules du a), b), c). Avec cet amendement proposé par le Brésil et complété par le Secrétariat, nous pouvons adopter le X.

*Paragraphe 11*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Le distingué représentant de la Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais vous demander d'ajouter à la fin de ce paragraphe une phrase reflétant l'avis

exprimé par ma délégation [*l'orateur poursuit en français*] plus économique plutôt que les aspects scientifiques et techniques qui empêche -au singulier- (les états) une décision pour l'examen des conséquences juridique des débris spatiaux. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le représentant de la Grèce. Nous avons pris bonne note du texte que vous venez de nous proposer. Alors, si j'ai bien compris, vos remarques se rapportent à la dernière phrase du paragraphe 11, n'est-ce pas ?

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) [*interprétation de l'anglais*]: On peut ajouter : "Un avis a été exprimé selon lequel..."

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Oui, c'est cela, parce que j'avais certains doutes. La phrase actuelle reflète l'avis de la délégation de la Grèce, la dernière phrase et je ne pense pas que la Grèce ait été d'accord, alors peut-être qu'une nouvelle phrase comme vous venez de nous le proposer, Monsieur le représentant de la Grèce, serait bienvenue. On pourrait dire : "Un avis a été exprimé...". Très bien.

Cette modification mineure ayant été adoptée, est-ce que nous sommes en mesure maintenant d'accepter la proposition de la Grèce ? Les États-Unis ont la parole.

**M. K. HODGKINS** (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je voudrais demander au Secrétariat de nous donner lecture de nouveau de cette phrase pour qu'il ne demeure aucun doute à son sujet. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Le Secrétariat.

**M. P. R. Mc DOUGALL** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Je ne sais pas si j'ai bien tout noté. Je vais essayer. "Un avis a été exprimé d'après lequel les coûts économiques plutôt que les aspects scientifiques et techniques étaient les raisons qui empêchaient les états à prendre des décisions concernant l'examen des conséquences juridiques de la question des débris spatiaux".

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci. Monsieur le représentant des États-Unis a la parole.

**M. K. HODGKINS** (États-Unis) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Le Secrétariat pourrait-il répéter encore

une fois cette proposition parce que je n'ai pas bien entendu la fin de la phrase.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Le Secrétariat.

**M. P. R. Mc DOUGALL** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Oui, je vais relire cette phrase : "L'avis a aussi été exprimé d'après lequel ce sont les coûts économiques plutôt que les aspects scientifiques et techniques qui étaient les raisons empêchant les états à prendre des décisions concernant l'examen des conséquences juridiques des débris spatiaux". Est-ce que vous pouvez confirmer ce que je viens de dire, Monsieur le représentant de la Grèce ?

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci. La Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) [*interprétation de l'anglais*]: Oui, c'est une question de forme, Monsieur le Président. [*l'orateur poursuit en français*] qui empêche la prise de décision", je n'avais pas dit "les états qui empêchent la décision" c'est neutre. [*l'orateur poursuit en anglais*] Il s'agit de rendre cette idée dans un bon anglais, c'est "les coûts économiques plutôt que les aspects scientifiques et techniques qui sont la raison de cet empêchement pour les états de prendre une décision". Il s'agit de rendre cette idée dans un bon anglais, bien élégant. Décision donc, se rapportant à l'examen des questions que l'on connaît. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Oui, merci Monsieur. J'ai compris ce que vous vouliez, vous voulez donc supprimer en fait le mot "état", "qui empêche la prise de décision" dira-t-on. Le Secrétariat va se charger de nous trouver la rédaction idoine de cette idée. Vous êtes d'accord, Monsieur, très bien.

Mesdames et Messieurs les délégués, nous sommes en train d'examiner le paragraphe 11. Ce paragraphe 11 tel qu'il a été complété par l'avis de la Grèce. Est-ce que vous pouvez l'accepter maintenant ? Bien, merci. Le paragraphe 11 est adopté.

*Paragraphe 12*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Le Brésil a la parole.

**M. E. F. LUCERO** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Il faut refléter ici justement le débat que nous avons eu sur cette question et ce par rapport à la proposition qui a été faite il y a quelques instants par notre collègue

de la Colombie. Vous vous souviendrez que pendant les négociations une proposition avait été faite pour inclure cette question à l'ordre du jour au sujet des aspects commerciaux, ce qui a été accueilli très favorablement par un grand nombre de délégations au sein du Sous-Comité. Mais il n'a pas été possible d'inclure cette question déjà à la présente session parce qu'une délégation s'y était opposée. Il faut refléter cet appui d'une part et l'opposition d'autre part, c'est pourquoi le rapport devrait donc fidèlement refléter la situation à laquelle on avait à faire. C'est pourquoi je vous propose qu'au début de ce paragraphe on ne dise pas "*Some delegations*", mais "*Many delegations*", donc "Un grand nombre de délégations", et ensuite, après "*however*", dernière phrase, nous n'avons entendu qu'une seule délégation qui s'était opposée à la proposition, et il faudrait aussi donc le dire fidèlement dans le rapport. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur. En ce qui concerne votre première remarque, les mots "*Some delegations*", "certaines délégations" sont les termes que l'on utilise lorsque plus d'une délégation intervient pour proposer quelque chose et cela a été convenu il y a un grand nombre d'années de cela et ce sont des termes consacrés. Donc, à mon avis il n'est pas possible de changer les termes "certaines délégations". Mais la deuxième proposition que vous avez faite, à ce sujet il faut procéder aux vérifications nécessaires car je ne sais pas s'il s'agissait vraiment d'une seule délégation ou de deux ou de plusieurs délégations. Il faudrait peut-être s'adresser aux délégations en question pour savoir de qui il s'agit ici, deux, trois, non, il y a une confusion dans la salle. Il y a au moins deux délégations qui étaient de cet avis. Vous voulez prendre la parole, Monsieur ? Le Brésil.

**M. E. F. LUCERO** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas au Sous-Comité au moment de l'adoption de son rapport qu'il appartient de vérifier combien de délégations sont pour ou contre. Il s'agit simplement de refléter la situation à laquelle on avait à faire pendant le débat et pendant le débat, un seul avis était exprimé, une seule délégation s'était opposée, si d'autres étaient opposés, ils ne l'ont pas manifesté. Donc, le rapport doit fidèlement l'indiquer. Il s'agit de bien refléter ce qui a été dit lors du débat et non pas ce qui est dit maintenant pendant que l'on est en train d'adopter le rapport. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci Monsieur. Maintenant je comprends mieux ce dont il s'agit ici. Je voudrais vous rassurer ainsi que d'autres collègues que je

n'essayais nullement de remettre cette questions aux voix en quelque sorte, il s'agissait simplement d'avoir des précisions au sujet de la deuxième phrase de ce paragraphe. On va dire s'il s'agit d'une délégation ou de plusieurs. Deux délégations ont levé leur pancarte quand j'ai posé la question, mais en tout cas je vais demander au Secrétariat qu'il me dise si vraiment pendant le débat au moins deux délégations s'étaient exprimées ici. Le Secrétariat.

**M. P. LALA** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: J'essaierai d'éclaircir cette situation mais ce n'est pas facile parce que vous vous souviendrez que dans le cadre de consultations officieuses, beaucoup de discussions ont été menées et le Secrétariat s'est efforcé de refléter des avis exprimés qui d'habitude ne se trouveraient pas dans le rapport. Il ne s'agit pas de déclarations faites en plénière. Et si je me souviens bien, au moins deux délégations avaient manifesté leurs préoccupations au sujet de la proposition faite. Bien sûr, nous exécuterons vos décisions à vous ici. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Le Brésil a la parole.

**M. E. F. LUCERO** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, Monsieur le Président et je remercie aussi le Secrétariat de l'explication qu'il vient de nous donner. Bien sûr je ne conteste nullement les informations qui nous sont données. Mais en fait je suivais de très près cette question dans le cadre de consultations officieuses aussi, et je ne me souviens vraiment pas qu'à un moment quelconque il y aurait eu plus d'une seule délégation qui se serait exprimée. Par contre, ce que nous dit le paragraphe 12 dans sa dernière phrase. Et je me permets d'insister. Il s'agit de bien dire que d'une part, il y a eu un appui très large, et d'autre part, il y avait un avis qui a été exprimé. À la fin du paragraphe, on dira "*the view was expressed*", "un avis a été exprimé", c'est bien ce qu'il faut écrire, Monsieur le Président, dans ce rapport. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci Monsieur. La Suède a la parole, qui a d'ailleurs servi d'animateur à ces consultations officieuses. Non, vous ne voulez pas prendre la parole. Très bien. Alors, qu'allons-nous faire ? L'Australie a la parole.

**M. C. CANNAN** (Australie) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, il s'agit de savoir dans quelle mesure on rend bien compte de ce qui est fait à un niveau officieux et ce qui est fait à un niveau semi-officieux, si l'on veut. Je ne sais pas mais on a bien exprimé des préoccupations au microphone au sujet de la proposition de l'Argentine. Ce qui s'est passé hors microphone, je

ne sais pas. À ce moment-là, si on veut le dire, il faudrait dire aussi ce qui a été dit lors des pauses-café par exemple. Ce qui a été dit au micro, c'est cela qui compte seulement. Ça c'est une observation que je fais simplement, merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Le représentant de la Colombie a la parole.

**M. H. C. SAMPER** (Colombie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Les observations faites par l'Australie sont peut-être difficiles, en tout cas il s'agit des microphones et des vérifications de microphones maintenant et de ce qui a été dit lors des pauses-café, mais en tout cas il s'agit de savoir ce qui s'est passé dans cette salle et je vous propose de refléter ce qui a été dit pendant le débat ici dans la salle et c'est tout. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur. Je me permets de lancer un appel à Monsieur le représentant du Brésil pour qu'il n'insiste peut-être pas sur sa demande pour que nous puissions poursuivre l'adoption du rapport. C'est une requête à l'amiable que je lance.

**M. E. F. LUCERO** (Brésil) [*interprétation de l'anglais*]: Oui, Monsieur le Président, mon seul but en proposant un changement est de refléter que l'idée dans la première phrase bénéficie d'un plus grand appui que l'idée de la deuxième phrase. Et l'idée que nous avons maintenant nous fait croire qu'en fait les voix étaient partagées moitié moitié, ce qui n'était pas du tout le cas.

Il faut quand même en tenir compte et il faut aussi ne pas oublier les termes très sages du représentant de l'Australie, c'est-à-dire qu'il faut refléter ce qui a bien été dit au microphone ici dans la salle, au sein de la plénière au moins dans le cadre des consultations officieuses présidées par la Suède. Sinon on risque de dire que certains états ne voulaient pas dire quelque chose mais, enfin, cela risque de nous donner certaines erreurs, ici. Vous me permettez, Monsieur le Président, d'insister pour que le texte soit plus équilibré. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur. À moins qu'il n'y ait pas d'objection officielle à l'endroit de la proposition faite par le Brésil, je considère que la proposition du Brésil est adoptée. Pas d'objection ? *Il en est ainsi décidé.*

Nous passons au paragraphe suivant. Le paragraphe 12 est adopté. Est-ce que vous voulez prendre la parole sur le 12, Monsieur le

représentant de la Grèce ? Excusez-moi mais je viens de dire que le paragraphe est adopté.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) *[interprétation de l'anglais]*: Oui, il faut éviter les malentendus. Certaines choses n'ont pas été dites, mais manifestées. Je voudrais que l'on ajoute quelque chose à la fin du paragraphe. On va rajouter une phrase qui doit refléter l'avis exprimé par la Grèce, c'est-à-dire que nous avons proposé que l'on se limite aux aspects juridiques ou aux problèmes découlant de la commercialisation des applications de la technique spatiale. Je puis vous proposer le texte suivant :

“L'avis a aussi été exprimé que la portée de la question précitée soit limitée seulement aux problèmes juridiques découlant de la commercialisation de l'application de techniques spatiales”.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur. Je crois comprendre que cela va refléter l'avis d'une seule délégation c'est-à-dire la vôtre et alors on peut dire l'avis a aussi été exprimé. C'est bien juste et le Secrétariat prend bonne note de ce qui a été dit, parce qu'il y a certaines corrections de forme mineure encore à apporter. Merci.

Je donne la parole au représentant des États-Unis.

**M. K. HODGKINS** (États-Unis) *[interprétation de l'anglais]*: Je vous remercie. Monsieur le Président, je demande une explication. Donc, on se propose d'ajouter la phrase en question à la fin du paragraphe 12, c'est cela ?

Monsieur le Président, permettez-moi de faire l'observation suivante. Si l'on ajoute cette phrase au paragraphe, alors le Secrétariat a bien reflété dans le rapport le débat, quand il a dit “cependant, d'autres délégations ont estimé que la portée, etc”, que la question était trop vaste, mais nous ne nous opposons pas à ce que l'on ajoute cette phrase, mais enfin il faut rendre droit quand même au Secrétariat qui a fait un très bon travail et qui a bien rendu l'équilibre nécessaire dans ce paragraphe. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Merci.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]*: Je vous remercie, Monsieur. Alors ce paragraphe 12, maintenant est adopté après avoir été amendé par le représentant du Brésil et tel qu'il a été amendé ou complété par Monsieur le représentant de la Grèce.

La totalité du texte du paragraphe 12 est adoptée.

*Paragraphe 13*

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]*: Le paragraphe 13 est adopté.

*Paragraphe 14*

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]*: Monsieur le représentant de la Fédération de Russie, vous avez la parole.

**M. D. V. GONCHAR** (Fédération de Russie) *[interprétation du russe]*: Je vous remercie, Monsieur le Président. Je ne voudrais nullement prolonger la discussion mais je voudrais peut-être poser une question au Secrétariat si vous me le permettez. Corrigez-moi, Monsieur le Président, si je me trompe, mais j'ai l'impression que lors de l'examen de cette proposition de la Fédération de Russie dont il s'agit ici dans ce paragraphe, hier dans le cadre des consultations officieuses, une seule délégation s'était en fait opposée seulement à notre proposition. Mais nous voyons dans le paragraphe 14, que l'on dit “d'autres délégations”, troisième ligne avant la fin du texte français. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je me permettrai de vous demander votre opinion à ce sujet ainsi que l'avis du Secrétariat, parce qu'il s'agit d'être objectif et de savoir effectivement ce qui s'est passé. Merci.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation du russe]*: Je vous remercie de votre intervention. *[interprétation de l'anglais]*: Le Secrétariat peut-être répondra à la question qui a été posée.

**M. P. LALA** (Secrétariat) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Le Secrétariat ne souhaite pas dire quels ont été les états qui sont intervenus dans le cadre de consultations officieuses. Il s'agit de savoir si le Sous-Comité est prêt à accepter les termes “*the view was expressed*”, “l'avis a été exprimé”, à ce moment-là nous feront la correction nécessaire. Merci.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]*: Je vais maintenant vous dire quels sont mes souvenirs à ce sujet. Si je me souviens bien, il s'agit de dire “*the view was expressed*”, dont il s'agit bien d'un avis “un avis a été exprimé”. Parce que la proposition qui a été faite par la délégation russe et la réponse qui a été donnée par les États-Unis notamment, étaient des avis qui n'avaient pas été appuyés par les autres délégations. Je vous propose donc de changer certains mots au paragraphe 14, où on dire “*the view was expressed*”, c'est-à-dire “l'avis a été exprimé”, ce



sont les premiers mots de la première phrase du paragraphe 14. Ensuite, deuxième phrase, on dira “cependant, un doute a été exprimé”, ou...

La Fédération de Russie a la parole.

**M. D. V. GONCHAR** (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*]: Oui, Monsieur le Président. Votre proposition, Monsieur le Président, reflète bien en effet ce qui s’était passé lors du débat que nous avons eu hier. Nous sommes d’accord avec votre proposition. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation du russe*]: Merci, Monsieur, de votre coopération. [*interprétation de l’anglais*]: Nous allons maintenant vous poser la question comme suit. Les termes du paragraphe 14 que je vous ai proposés, est-ce que vous êtes en mesure de les accepter ? Je vois qu’il n’y a pas d’objection, je vous remercie. *Il en est ainsi décidé.*

*Paragraphe 15*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l’anglais*]: Monsieur le représentant de la Grèce a la parole.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) [*interprétation de l’anglais*]: Je vous remercie, Monsieur le Président. Il s’agit d’une remarque mineure que je voudrais faire concernant le texte français et anglais, où nous trouvons les termes “*universal ratifications*”, ce n’est pas ce qu’il faut dire, mais “l’adhésion ou l’acceptation”. [*l’orateur poursuit en français*]: Le texte français c’est la troisième ligne du texte français après l’Australie “afin de voir les obstacles qui s’opposaient à la ratification universelle, à l’adhésion ou à l’acceptation universelle”. La même chose qu’en anglais, c’est à la fin presque de la troisième ligne, page 3, [*l’orateur poursuit en anglais*]: “pour examiner les obstacles à son acceptation au niveau universel”. Car il s’agit de dire la même chose que ce que nous disons dans le paragraphe 21. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l’anglais*]: Je vous remercie, Monsieur. La remarque est tout à fait justifiée. D’après la Convention de Vienne sur le droit des traités, il n’y a pas seulement la ratification qui est possible mais d’autres moyens aussi sont prévus pour faire en sorte qu’un état soit lié par un instrument. Il s’agit ici de son acceptation universelle, c’est cela. Nous avons fait les amendements nécessaires. On va dire “acceptation” au lieu de dire “ratification”. Est-ce que vous êtes prêts pour adopter ce paragraphe 15 ? Bien, je vous remercie.

Le paragraphe 15 est adopté.

*Paragraphes 16 à 20*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l’anglais*]: Les paragraphes 16 à 20 sont adoptés.

*Paragraphe 21*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l’anglais*]: La Grèce a la parole.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) [*interprétation de l’anglais*]: Ceci ne concerne que la version française. Le texte anglais reflète notre décision. Dans la deuxième partie du texte français [*l’orateur poursuit en français*]: c’est à la quatrième ligne, à la fin de la quatrième ligne de l’alinéa 21, “selon certaines délégations, conformément à...” il faut transposer en quelque sorte ces cinq mots après “le groupe de travail”. Je le lis comme il faut :

“Selon certaines délégations, le Sous-Comité juridique pourrait constituer à cet effet un groupe de travail, conformément à sa procédure usuelle”,

puis remplacer les quatre mots “selon qu’il conviendrait” par les mots “en tant que de besoin”. Par la suite, le texte suit. Je répète avec votre aimable permission :

“Selon certaines délégations, le Sous-Comité juridique pourrait constituer à cet effet un groupe de travail, conformément à sa procédure usuelle, en tant que de besoin, afin d’examiner, etc.”

On supprime seulement “selon qu’il conviendrait” et on le remplace par “en tant que de besoin” et on met plus bas “conformément à sa procédure usuelle”. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT**: Merci beaucoup, Monsieur le distingué représentant de la Grèce. Je comprends votre suggestion est c’est très utile que vous ayez attiré notre attention sur cette formulation. Mais je ne suis pas sûr si le mot anglais “*appropriate*” soit la même chose que le texte en français que vous avez proposé “en tant que de besoin”.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce): Le chef de la francophonie, mes collègues français, parce que dire en français “si approprié”, je ne sais pas.

**Le PRÉSIDENT**: Oui, je vois, je crois que le mot français, excusez-moi, je ne suis pas francophone, mais je crois que la formulation

française que vous avez suggérée est un peu plus restrictive que le mot “approprié”. Alors, nous devons consulter notre chef de la francophonie, le distingué représentant de la France. La France a la parole.

**M. M. LAFFAITEUR** (France): Merci, Monsieur le Président. En fait, cette formulation “en tant que de besoin” c’est une formulation consacrée dans tous les documents et donc ça correspond bien à cette idée de “*appropriate*” en anglais.

**Le PRÉSIDENT**: Vous m’avez persuadé, Monsieur le chef de la francophonie, merci bien. [*l’orateur poursuit en anglais*]: La Fédération de Russie.

**M. Y. M. KOLOSSOV** (Fédération de Russie) [*interprétation de l’anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Hier, lorsque nous avons discuté de nouveaux points à inscrire à l’ordre du jour, nous avons constaté qu’il n’y avait pas de consensus, notamment en ce qui concerne le nouveau point ou les nouveaux points préconisés par notre délégation. Nous avons également été d’avis que le Sous-Comité juridique en modifiant donc le libellé du point 4 de l’ordre du jour avait l’intention de faire ressortir que le débat au titre du point 4 pourrait également inclure l’état des cinq traités et également leur application et les obstacles concernant leur acceptation universelle, et à l’époque, nous avions proposé qu’au titre de ce point de l’ordre du jour, on pourrait également s’interroger sur l’opportunité de développer une convention unique concernant le droit régissant l’espace extra-atmosphérique.

Après notre intervention, aucune délégation n’a exprimé d’objection. Voilà pourquoi nous suggérons que la première phrase du paragraphe 21 plutôt que de mettre un point, on mette une virgule et que l’on pourrait indiquer “ainsi que”, “*as well as*”, et ensuite on pourrait s’inspirer du paragraphe 9, à savoir l’opportunité qu’il y aurait à développer une convention unique sur le droit régissant l’espace extra-atmosphérique.

Je l’ai dit très rapidement tout ceci, parce que ceci reprend le point 9. Et on peut reprendre la partie du point 9 entre guillemets “opportunité d’élaborer une convention globale unique des Nations Unies sur le droit de l’espace extra-atmosphérique”. C’est le libellé exact du point 9.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l’anglais*]: Je m’adresse à la Russie. Auriez-vous l’amabilité de donner lecture de l’ensemble de votre proposition, s’il vous plaît ?

**M. Y. M. KOLOSSOV** (Fédération de Russie) [*interprétation de l’anglais*]: Première phrase du paragraphe 21 et après la virgule, on dirait :

“ainsi que l’opportunité d’élaborer une convention globale unique des Nations Unies sur le droit de l’espace extra-atmosphérique”.

Je répète :

“ainsi que l’opportunité d’élaborer une convention globale unique des Nations Unies sur le droit de l’espace extra-atmosphérique”.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l’anglais*]: Je remercie le distingué représentant de la Fédération de Russie. Merci de votre amendement concernant la rédaction et évidemment, il faudrait supprimer à la troisième ligne, le terme “*and*”, donc “l’état des traités, l’examen de leur mise en œuvre”, ensuite virgule et non “*et*”, “[virgule] les obstacles à leur acceptation universelle ainsi que l’opportunité d’élaborer une convention globale unique des Nations Unies sur le droit de l’espace extra-atmosphérique”. Merci.

La Suède souhaite prendre la parole.

**M. N. HEDMAN** (Suède) [*interprétation de l’anglais*]: Merci, Monsieur le Président. En tant qu’animateur de ces présentations officielles qui ont eu lieu hier, je voudrais vous dire qu’il n’y avait pas seulement la proposition russe pour ce qui est de cette convention, mais également l’Accord sur la lune et j’ai demandé aux délégations si l’on pouvait s’en tenir au texte agréé, et le texte que l’on trouve maintenant au paragraphe 21 qui ne contiendrait pas d’amendement, donc il n’y a pas eu d’objection à cela. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l’anglais*]: Je remercie la délégation de la Suède. Les États-Unis.

**M. K. HODGKINS** (États-Unis d’Amérique) [*interprétation de l’anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, ma délégation elle aussi partage l’avis du collègue de la Suède en ce qui concerne ce paragraphe. Et en fait, d’après nos souvenirs, il y avait un consensus sur ce libellé et sur le libellé en question. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l’anglais*]: Merci, Monsieur. L’Australie a la parole.

**M. C. CANNAN** (Australie) [*interprétation de l’anglais*]: Je voudrais dire que je suis d’accord avec les États-Unis et la Suède, et ce libellé où la

première partie de ce paragraphe a recueilli un consensus et finalement nous avons essayé d'obtenir une assertion de tel ou tel libellé et finalement nos efforts ont été vains. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je vois que le Japon souhaite prendre la parole.

**M. N. SUGITA** (Japon) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je voudrais dire que notre avis rejoint la délégation de la Suède, tel que ceci vient d'être mentionné dans la discussion.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Qui souhaiterait prendre la parole, toujours sur ce point ? Dans les circonstances actuelles, une fois de plus, j'en appelle à la délégation de la Fédération de Russie de façon à ce que cette délégation revoie sa proposition mais peut-être que pour faciliter les choses, nous pourrions dire que même sans mentionner spécifiquement ces deux points, ou ces deux questions, notamment ce qui concerne la convention globale unique et l'examen de l'état d'adhésion à l'Accord sur la lune, de tout façon ce sont des questions qui pourraient être soulevées dans la discussion concernant ce point spécifique de l'ordre du jour. Est-ce que ceci serait une base de compromis ?

La Fédération de Russie.

**M. Y. M. KOLOSSOV** (Fédération de Russie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Nous pensons exactement la même chose que vous, en fait, avec ce que vous venez de dire, nous sommes bien d'accord avec cela. Donc, dans ce cas, nous allons demander au Secrétariat d'ajouter après la première phrase, le membre de phrase "*the view was expressed*", "un avis a été exprimé", savoir que dans ce cadre de ce point de l'ordre du jour et on citerait l'amendement que l'on avait proposé.

Dernière chose, une question de procédure, avec tout le respect que je dois à Monsieur le représentant de la Suède, je me dois de dire que tout accord ou désaccord dans le cadre des consultations officieuses, ne représente pas du tout l'étape finale qui existe dans un processus de consensus. Je ne suis pas en train de vous proposer de rouvrir le débat. Mais en 1962, le Comité avait exprimé par le truchement du Président un avis, et il a été dit que les délibérations officielles du Comité seraient effectuées selon le principe du consensus mais non pas les consultations officieuses. Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le représentant de la Fédération de Russie. Merci de ces informations et merci également de votre suggestion concernant la façon d'exprimer votre point de vue au paragraphe 21 de notre rapport.

Je crois comprendre que vous nous suggérez d'inclure le texte dont vous nous avez donné lecture, et ceci serait précédé de la mention "*the view was expressed*", "l'avis a été exprimé que", et que ce libellé serait donc ajouté au libellé actuel du paragraphe 21.

La Fédération de Russie.

**M. Y. M. KOLOSSOV** (Fédération de Russie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Oui, il faudrait remanier le texte au niveau de la forme, en conséquence. Donc, il ne faut pas l'ajouter mais il faut peut-être au contraire l'insérer entre les deux phrases du paragraphe 21. Parce que nous n'excluons pas que la position des délégations puisse changer à un moment ou à un autre, et peut-être qu'un groupe de travail pourrait effectivement être constitué sur la question.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je comprends votre façon d'envisager les choses, vous avez certainement raison de dire que l'avis d'une délégation concerne la première phrase, donc ceci devrait être inclus entre la première et la deuxième phrase du paragraphe 21.

La délégation de l'Australie.

**M. C. CANNAN** (Australie) [*interprétation de l'anglais*]: Le Secrétariat pourrait peut-être répéter lentement la phrase. Il s'agit de cette insertion entre les deux phrases du paragraphe 21.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Le Secrétariat.

**M. P. LALA** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. La nouvelle deuxième phrase serait la suivante :

"L'avis a été exprimé que la discussion au terme de ce point de l'ordre du jour inclurait également l'opportunité d'élaborer une convention globale unique des Nations Unies sur le droit de l'espace extra-atmosphérique."

Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Merci. Avec cet amendement, êtes-vous en mesure... Les États-Unis.

**M. K. HODGKINS** (États-Unis) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, le paragraphe 21 tel qu'il est proposé et amendé, pourrait être accepté par ma délégation avec une petite modification à la dernière phrase. À cette fin, il faudrait donc parler "*for the above purposes*", il faudrait donc parler de "ces objectifs" au pluriel.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Paragraphe 21, y compris l'amendement venant de la Fédération de Russie et ensuite un amendement linguistique préconisé par les États-Unis. Est-ce que vous pouvez accepter le texte dans sa totalité ? L'Australie.

**M. C. CANNAN** (Australie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Excusez-moi, j'ai raté le début du débat portant sur cette question. La Fédération de Russie exprime son avis, c'est-à-dire qu'un avis a été exprimé. Et en fait c'est un point qui avait été soulevé, alors pourquoi l'Australie qui avait essayé justement d'insérer un libellé supplémentaire, alors pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas ajouter notre libellé ? J'ai laissé les choses telles quelles, mais finalement je pense que ce n'est peut-être pas vraiment équilibré puisque maintenant on a inséré le libellé de la Russie, nous aussi nous avions demandé l'insertion d'un libellé, alors on ne peut pas maintenant prévoir un libellé sans ajouter l'autre, celui que nous avions préconisé nous-mêmes.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Est-ce que vous avez un libellé précis quant à l'insertion à faire ?

**M. C. CANNAN** (Australie) [*interprétation de l'anglais*]: Plutôt que d'avoir deux phrases, on aurait: "L'avis a été exprimé que la discussion au terme de ce point de l'ordre du jour pourrait ou devrait inclure la discussion concernant les questions liées au faible degré de ratification de l'Accord sur la lune...", ou vice versa, et ensuite on reprendrait l'amendement préconisé par la Russie, ou vice versa.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: La Fédération de Russie.

**M. Y. M. KOLOSSOV** (Fédération de Russie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Nous souhaiterions par votre truchement, nous adresser au représentant de l'Australie. Est-ce que ceci signifie que cette délégation est coauteur de notre proposition ?

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: La question vient de vous être posée. La délégation de l'Australie.

**M. C. CANNAN** (Australie) [*interprétation de l'anglais*]: Il serait peut-être bon de dire que l'avis a été exprimé et l'on mentionne la suggestion russe et ensuite une deuxième phrase qui dirait que l'on a également exprimé l'avis que la discussion au terme de ce point de l'ordre du jour pourrait inclure les questions liées au faible degré de ratification de l'Accord sur la lune.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je pense que nous avons maintenant l'adjonction de ces deux phrases. Tout ceci me semble très clair si ce n'est que dans la deuxième phrase on dirait "*the view*", donc pas "*a view*" mais "*the view*".

La Fédération de Russie.

**M. Y. M. KOLOSSOV** (Fédération de Russie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Il y a cette scission en deux d'une phrase. Sinon nous aurions pu dire "*some delegations*". Merci.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie la Fédération de Russie, mais en fait je ne vois vraiment pas comment procéder autrement. Nous devrions l'exprimer en deux phrases sinon on entretiendrait une certaine ambiguïté qui ne serait certainement pas constructive. Le représentant de la Grèce. Mais avant de lui donner la parole, je souhaiterais attirer votre attention sur le fait qu'il est pratiquement 13 heures et nous avons encore quelques paragraphes à adopter de façon à pouvoir tenir notre promesse.

Le délégué de la Grèce.

**M. V. CASSAPOGLOU** (Grèce) [*interprétation de l'anglais*]: Il faut donc harmoniser le texte français au texte anglais et à la suite de la suggestion de notre collègue des États-Unis, il vient de dire "*for these purposes*" au pluriel, au lieu de "*for that purposes*", alors qu'en anglais on a "à cet effet". [*L'orateur poursuit en français*] Je voudrais le remplacer, et pour cette raison.

**Le PRÉSIDENT**: Monsieur le distingué représentant de la Grèce, cette modification a été proposée par la délégation des États-Unis et au pluriel. C'est pourquoi on peut exprimer aussi dans le texte français "pour ces objectifs" au pluriel, aucun problème, à mon avis.

*[l'orateur poursuit en anglais]*: Paragraphe 21. Après cette discussion, après la suggestion et plutôt les suggestions qui ont été présentées, êtes-vous en mesure de l'accepter ce paragraphe 21, après toute la discussion qui vient de se dérouler ? Oui. Il en est ainsi décidé.

*Paragraphe 22*

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]*: Pas d'objections. Le paragraphe 22 est adopté.

*Paragraphe 23*

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]*: La France.

**M. M. LAFFAITEUR** (France): Merci, Monsieur le Président. Ma délégation rencontre quelques petites difficultés dans la formulation du point 6 et du renvoi n°2 en français. Après avoir regardé la version anglaise, je me suis aperçu que finalement on n'avait pas le même texte. Je pense qu'on pourrait en fait simplifié complètement cette question en accord avec les délégations concernées, et nous pourrions recommander au Comité puis à l'Assemblée générale, de tout simplement simplifier le libellé du point 6, et de retenir la proposition qui avait été faite par la délégation de la Russie, et tout simplement de dire et je vais le dire en anglais, le point 6 deviendrait tout simplement : "Matters relating to: a) the definition and delimitation of out of space, b) the caractere...". Cette proposition que je vous soumetts et qui permettrait de régler toutes les petites difficultés que j'ai trouvées dans la version française et qui sont me semble-t-il également dans la version en espagnol. Merci, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT**: Merci, Monsieur le distingué représentant de la France de votre proposition. *[l'orateur poursuit en anglais]*: Mesdames et Messieurs, pouvez-vous accepter ce qui vient d'être préconisé ? Si vous m'y autorisez, je voudrais vous livrer mon avis personnel en la matière. Je pense que ceci serait vraiment utile, parce que vous voyez que nous avons vraiment un intitulé très très long, et finalement nous ne faisons que répéter au a) et b) que ce qui figure déjà dans le chapeau. Voilà pourquoi il serait tout à fait pratique et raisonnable d'écourter le libellé.

Je vois que l'Équateur souhaite prendre la parole.

**M. S. MARTINEZ** (Équateur) *[interprétation de l'espagnol]*: Merci, Monsieur le Président. Vu la proposition de la France, comme elle contient les éléments du titre initial, nous

souhaiterions dire que nous pouvons accepter le changement ainsi proposé.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]*: La Colombie.

**M. H. C. SAMPER** (Colombie) *[interprétation de l'espagnol]*: Merci, Monsieur le Président. Je dois dire que les observations que nous venons d'entendre sont tout à fait pertinentes, et je dois dire que si nous parvenons à un accord sur la teneur, il faudrait donc également parvenir à un accord en ce qui concerne la présentation de cette question. Je voudrais néanmoins vous présenter une mise en garde. Il ne faudrait certainement pas écourter d'une façon ou d'une autre le titre du a) ou du b). Ceci doit rester dans son intégralité, comme ceci vient d'être préconisé par la France.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]*: Merci. Vu ces circonstances, je suis très heureux de constater cet accord. Il y a eu un malentendu qui a plané dans la salle et je dois dire que nous pouvons accepter la proposition de la France, appuyée par deux autres délégations. Donc, c'est une proposition qui a été adoptée.

Mesdames, Messieurs, je dois vous dire qu'il nous reste dix minutes supplémentaires pour terminer l'examen de ce rapport ce matin. Bien sûr je ne suis pas en train de dire qu'il s'agit de ne plus faire d'observations, mais si vous voulez vraiment en faire encore beaucoup, nous aurons besoin d'une réunion cet après-midi.

Je donne maintenant la parole à Monsieur le représentant de la Fédération de Russie.

**M. Y. M. KOLOSSOV** (Fédération de Russie) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président, je ne vais pas être très long, je voulais simplement faire une observation moi aussi sur le paragraphe 23. Au lieu de mettre un point après le chapeau, nous voudrions qu'il y ait là une virgule.

**Le PRÉSIDENT** *[interprétation de l'anglais]*: Votre proposition a été bien prise en compte, je pense que vous avez raison.

Mesdames, Messieurs les délégués, je voudrais savoir si vous avez encore d'autres observations à faire concernant le paragraphe 23, son chapeau. Non ? Le paragraphe 23 est adopté avec la modification qui a été proposée par la Fédération de Russie.

Nous passons maintenant au a). Il s'agit de l'ouverture de la session, élection du président,

déclaration du président, débat général. Ensuite nous avons les six, 1, 2, 3, 4, 5, 6, adoptés.

On passe au 2). Points et thèmes de discussion à part entière. Paragraphe 7 adopté.

3) Points de l'ordre du jour à examiner dans le cadre de plans de travail. Paragraphe 8, Examen du concept d'état de lancement. Adopté.

4) Nouveaux points. Paragraphe 9, "Propositions présentées au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-et-unième session du Sous-Comité juridique". Adopté.

Nous allons vous donner lecture. Il s'agit maintenant de savoir ce que vous pensez de cette proposition des États-Unis.

Le représentant de l'Allemagne a la parole.

**M. K. SCHROGL** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je voudrais faire une petite proposition de changement dans la deuxième phrase. Dans le document il faut dire "des informations supplémentaires que des informations sur les pratiques de l'état", et je voudrais ajouter ici, entre autre, les présentations spéciales.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Cette modification est-ce que vous l'acceptez ? Est-ce que nous pouvons être d'accord avec ce texte complet, y compris la modification telle que présentée ? Oui. *Il en est ainsi décidé.*

Mesdames, Messieurs les délégués, nous avons maintenant terminé l'examen de chacun des chapitres de ce rapport. Je voudrais maintenant adopter le rapport du Sous-Comité dans sa totalité. À moins qu'il n'y ait des objections, puis-je considérer que le Sous-Comité souhaite adopter le projet de rapport tel qu'adopté à cette réunion, dans sa totalité y compris les rapports des deux groupes de travail et les autres annexes au rapport ? Il n'y a pas d'objections. Le projet de rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa trente-neuvième session est ainsi adopté dans sa totalité. *Il en est ainsi décidé.*

Mesdames, Messieurs les délégués, je vais maintenant clore cette six-cent trente-huitième réunion, ainsi que la trente-neuvième session du Sous-Comité juridique du COPUOS.

Je donne la parole à Monsieur le représentant de l'Argentine.

**M. S. SAYUS** (Argentine) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je serai bref. Je voudrais vous demander que pour la prochaine réunion du Sous-Comité, on fasse des efforts, c'est-à-dire que ceux qui apportent des contributions de fond devraient faire leur contribution et porter ces contributions à l'attention des états membres par avance. Le Secrétariat pourrait distribuer ces documents d'observations aux missions, ici à Vienne, qui à leur tour les transmettront aux capitales. Ainsi, l'on aurait davantage de temps pour réfléchir aux propositions faites ce qui devrait nous aider à mieux analyser les questions dont il s'agit, et cela nous permettrait de faire de meilleures observations au sujet des propositions. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, Monsieur, de cette proposition. Bien sûr, cela dépend des délégations elles-mêmes, si elles présentent des propositions à l'avance, bien sûr le Secrétariat pourra les distribuer avant le début des réunions du Sous-Comité juridique. Mais, je dois dire qu'il est difficile de refuser la possibilité aux délégations de faire de nouvelles propositions en séance, donc il s'agit de faire montre d'une certaine souplesse. Mais, bien sûr, quant au fond de votre proposition, elle est tout à fait justifiée et je pense que le Secrétariat fera le nécessaire le cas échéant.

Avez-vous d'autres observations à faire, Mesdames, Messieurs les délégués ? Non. Je voudrais remercier les membres du Secrétariat qui ont travaillé de façon extrêmement efficace à la présente session du Sous-Comité juridique et qui ont travaillé de façon extraordinaire avant la réunion aussi, car certains documents ont été très très bien préparés et seront encore très utiles pour nos travaux futurs.

Je voudrais dire qu'il y a encore beaucoup de choses à faire pour le rapport. Il s'agit d'y mettre la touche finale, de préparer les documents qui ont été demandés. Je félicite d'avance le Secrétariat de ses efforts. Je tiens aussi à remercier les interprètes [*les interprètes remercient le Président*].

Mesdames, Messieurs, je vous remercie. Je déclare close la présente réunion ainsi que toute la session du Sous-Comité juridique.

*La séance est levée à 13 h 10.*